

No 167

PER
0-30
75

LES CARRIÈRES

Pour guider le choix des jeunes gens
:: après leurs études classiques ::

III

La Médecine

PAR

LE DOCTEUR JOSEPH GAUVREAU

Ancien registraire du Collège des Médecins et Chirurgiens

Le Génie civil

PAR

M. ADHÉMAR MAILHIOT

Ancien directeur de l'École Polytechnique



Nouvelle édition mise à jour

L'OEUVRE DES TRACTS
MONTRÉAL



L'OEUVRE DES TRACTS

(Directeur : R. P. P. ARCHAMBAULT, S. J.)

Publie chaque mois une brochure sur des sujets variés et instructifs

10. *Le Mouvement ouvrier au Canada.*
Omer Héroux
11. *L'École canadienne-française.*
R. P. Adélarde Dugré, S. J.
12. *Les Familles au Sacré Cœur.*
R. P. Archambault, S. J.
14. *La Première Semaine sociale du Canada.*
R. P. Archambault, S. J.
15. *Sainte Jeanne d'Arc.* R. P. Chossegros, S. J.
17. *Notre-Dame de Liesse.* R. P. Lecompte, S. J.
18. *Les Conditions religieuses de notre société.*
Le cardinal Bégin
19. *Sainte Marguerite-Marie.* Une Religieuse
20. *La Y. M. C. A.* R. P. Lecompte, S. J.
22. *L'Aide aux œuvres catholiques.*
R. P. Adélarde Dugré, S. J.
24. *La Formation des Elites.*
Général de Castelneau
26. *La Société de Saint-Vincent-de-Paul.* XXX
28. *Saint Jean Berchmans.*
R. P. Antoine Dragon, S. J.
30. *Le Maréchal Foch.* XXX
31. *L'Instruction obligatoire.*
R. P. Barbara, S. J.
32. *La Compagnie de Jésus.*
R. P. Adélarde Dugré, S. J.
33. *Le Choix d'un état de vie (jeunes gens).*
R. P. d'Orsonnens, S. J.
- 33a. *Le Choix d'un état de vie (jeunes filles).*
R. P. d'Orsonnens, S. J.
38. *Contre le blasphème, tous!*
R. P. Alexandre Dugré, S. J.
42. *Saint Gérard Majella.* Abbé P.-E. Gauthier
44. *Le Bienheureux Grignon de Montfort.*
F. Ananie, F. S. G.
45. *Monseigneur François de Laval.*
R. P. Lecompte, S. J.
46. *Les Exercices spirituels de saint Ignace.*
S. S. Pie XI
47. *La Villa La Broquerie.*
R. P. Archambault, S. J.
48. *Saint Jean-Baptiste.*
R. P. Alexandre Dugré, S. J.
51. *Monseigneur Alexandre Taché.*
R. P. Latour, O. M. I.
- Le travail du dimanche.*
R. P. Archambault, S. J.
- de la Villa Saint-Martin.*
R. P. Gustave Jean, S. J.
- eur Lafèche.*
R. P. Adélarde Dugré, S. J.
- oureux Bellarmin.*
R. P. Archambault, S. J.
- able Bernadette Soubirous.*
Abbé P.-E. Gauthier
- tement des Retraitants.* XXX
63. *Madame de la Peltrie.*
R. P. Le Jeune, O. M. I.
64. *L'Œuvre du curé Labelle.*
Abbé Henri Lecompte
65. *Saint François Xavier.*
Abbé C. Rondeau, P. M. E.
66. *Les Sœurs de Miséricorde de Montréal.*
Abbé Elie-J. Auclair, D. Th.
67. *Le Catholicisme en Chine.* Mgr Beaupin
68. *Le Jubilé de 1925.* XXX
71. *Saint Pierre Canisius.*
R. P. Lecompte, S. J.
72. *Sainte Marie-Sophie Barat.* R. S. C. J.
73. *Nos Martyrs canadiens.*
R. P. Archambault, S. J.
74. *Les Servites de Marie.*
R. P. Lépicié, O. S. M.
75. *Les Clubs sociaux neutres.*
Abbé Cyrille Gagnon
76. *La Presse catholique.* Mgr Elias Roy
77. *L'A. C. J. C.* Chanoine Courchesne
79. *Encyclique sur la fête du Christ-Roi.*
S. S. Pie XI
80. *La Retraite spirituelle.*
S. Alphonse de Liguori
81. *Une enquête sur le scoutisme français.* XXX
82. *Le Secrétariat des Familles.*
Dr Elzéar Miville-Dechêne
83. *Le Dr Amédée Marsan.*
R. P. Léopold, O. C.
84. *Comment lutter contre le mauvais cinéma.*
Léo Pelland, avocat
86. *Saint Louis de Gonzague, confesseur.*
R. P. Plamondon, S. J.
87. *La Transgression du devoir dominical.* XXX
90. *André Grasset de Saint-Sauveur.* XXX
91. *Sauvez vos enfants du cinéma meurtrier!*
R. P. Archambault, S. J.
93. *Répliques du bon sens — I.*
Capitaine Magnier
94. *Ce que femme veut.* Jeanne Talbot
95. *Répliques du bon sens — II.*
Capitaine Magnier
96. *Marie de l'Incarnation.*
R. P. Farley, C. S. V.
97. *Dimanche vs Cinéma.* Chanoine Harbour
98. *Thaumaturges de chez nous.*
R. P. Jacques Dugas, S. J.
100. *Le Rapport Boyer sur le cinéma.* XXX
101. *Nos premiers missionnaires.*
Abbé Napoléon Morissette
102. *Les Retraites fermées en Belgique.*
R. P. Laveille, S. J.
103. *La Congrégation du Saint-Esprit.*
R. P. Le Gallois, C. S. Sp.

90062

LES CARRIÈRES

III

LA MÉDECINE

Par le docteur Joseph GAUVREAU

*Ancien registraire du Collège des Médecins et Chirurgiens
de la province de Québec*

Réfléchir à la profession qui conviendra le mieux à ses aptitudes, c'est, pour le jeune homme, une étude dont l'ensemble dépasse ses forces personnelles. Par lui-même, il pourra peut-être assez facilement découvrir s'il possède les forces physiques et la culture intellectuelle qui seront nécessaires à sa future profession; sans examen de conscience trop approfondi, il verra à peu près exactement s'il est de taille à maintenir ses facultés en perpétuel exercice, par la lecture, par la curiosité scientifique, par l'entraînement de sa mémoire, par le développement de ses premiers talents esthétiques ou littéraires. Mais il lui faut une direction extérieure pour s'analyser plus complètement.

Or, cette direction ne doit pas être une contrainte, mais une suite de lumineuses suggestions.

Observer, deviner au besoin les dons intellectuels et les qualités morales qui vont se développer chez le jeune homme, voilà l'œuvre par excellence des éducateurs avertis.

Trop souvent, jusqu'ici, les parents ont dirigé l'étudiant vers telle ou telle profession, tenant compte de leurs goûts personnels, de certaines convenances sociales, de certains préjugés de vanité, et de certains espoirs d'argent, plutôt que des goûts et des aptitudes du jeune homme. Et pour le médecin en particulier, les préjugés ont jeté plus d'un étudiant dans la voie qu'il n'aurait jamais dû suivre. Ses conseillers ont oublié qu'il avait à remplir une fonction quasi sacerdotale.

Exercer une profession sans goût, sans aptitudes, c'est se vouer à une existence malheureuse. Pascal avait raison de dire: « La chose la plus importante à la vie, c'est le choix du métier. » Mais il avait tort d'ajouter: « Le hasard en dispose. » Le hasard ne devrait avoir aucune part dans le choix d'une profession.

Le jour où l'étudiant, échappé du baccalauréat, veut faire sa médecine, il faut qu'il sache, en blanc et en noir, ce que c'est que la profession qu'il désire exercer, quel doit en être le véritable esprit, quels en sont les dangers ou les garanties pour ceux qui ne veulent pas déchoir dans un bel idéal.

Il ne doit se faire aucune illusion. Ne pouvant aborder la pratique de son état sans avoir fréquenté les diverses classes sociales et les spécialistes qui les dirigent, il devra se renseigner exactement sur tout ce qui concerne la profession médicale. C'est aux parents et aux pédagogues qu'incombe cette tâche de le renseigner.

L'ÂME MÉDICALE

Le prêtre a pour mission de guérir et de sauver des âmes.
Le médecin a pour mission de guérir les corps et de sauver des vies.

Ces points de ressemblance ont mérité à celui-ci d'être comparé à celui-là. De part et d'autre, au degré près, c'est l'exercice d'un sacerdoce. Le candidat en est-il toujours digne ?

La profession médicale n'est plus ce qu'elle était autrefois. Les conditions de vie moderne ont influé sur elle de façon si profonde qu'on ne la reconnaît presque plus. Elle s'est subdivisée en tant de spécialités différentes qu'elle a fait à peu près disparaître le beau type du « médecin de famille ». Chez un de nos voisins, l'an dernier, on a eu recours aux services de six médecins différents, sans compter le dentiste. C'est là un fait bien ordinaire. Rares maintenant sont les vieillards qui ont conservé leur médecin de jeunesse. Plus rares encore les petits-enfants qui sont soignés par le médecin de leur grand-père. Par contre, c'est par légions que l'on compte les vieilles personnes qui s'acharnent à demeurer jeunes et qui choisissent, à cette intention, un médecin encore rayonnant de jeunesse. Cela est dû à bien des causes dont les principales, sans aucun doute, sont la perpétuelle évolution de la science, les découvertes qui se bousculent les unes les autres, les multiples thérapeutiques avec des promesses de santé et de longévité. On veut guérir. On veut vivre. On se laisse prendre aux plus belles promesses. Est-ce pour le mieux ? Est-ce pour le pire ? Ne soyons pas pessimistes... Contentons-nous de voir clair ; et dans ce dédale de faits nouveaux, tâchons de retrouver l'âme médicale pour la donner en exemple aux générations qui montent. Quand les flots de l'utilitarisme contemporain se seront quelque peu retirés de la surface du monde — et la crise que nous subissons semble bien vouloir les reléguer à l'arrière-plan — l'âme médicale, qui ne meurt pas, saura bien réapparaître telle qu'elle fut toujours : l'âme d'un pauvre qui se donne par amour pour les souffrances d'autrui.

Cela ne veut pas dire que le médecin doit se désintéresser de percevoir de justes honoraires. Au contraire. L'honoraire perçu représente ce qui lui est nécessaire pour vivre de son travail, conformément à sa condition, c'est-à-dire honorablement.

Cela ne signifie pas non plus qu'il ne doit pas tendre à l'aisance, qui lui permettra d'élever une famille et de se ménager des jours de repos, aux jours de sa vieillesse.

Cela veut dire que l'on ne se fait pas médecin pour gagner de l'argent, encore moins pour s'enrichir. Ce motif n'est jamais à la base d'une véritable vocation et ne vient jamais à l'idée d'un bon médecin-traitant.

Cela veut simplement dire qu'on se fait médecin pour lutter contre la souffrance, pour éprouver le plaisir de la soulager, pour sauver des vies, pour se battre contre la mort.

La grande récompense du médecin, comme celle du conquérant, c'est la joie des luttes qu'il livre.

Le reste lui vient par surcroît.

LA SANTÉ CORPORELLE

Pour devenir médecin, il faut être robuste de corps et cultivé d'esprit. Quarante pour cent de ceux qui se destinent à la médecine rebroussement chemin, parce que l'une ou l'autre de ces deux conditions essentielles leur font défaut.

On peut dire de la santé ce que l'on dit de la vertu: elle est utile à tout, mais elle est absolument indispensable au médecin pour vaquer à ses études d'abord, pour affronter ensuite les fatigues, les veilles, les dangers de contamination, les soucis quotidiens, et surtout pour inspirer confiance aux autres. C'est une recommandation pour le médecin d'avoir bon visage et juste embonpoint, car d'un médecin mal portant on pense d'ordinaire qu'il ne saura pas soigner bien les autres.

Voilà ce que disait déjà Hippocrate, quatre siècles avant Jésus-Christ.

Bonne santé, cela signifie encore un parfait équilibre général. Le médecin doit porter sur lui sa propre réclame: pour rétablir la santé chez autrui, il doit lui-même en manifester la plénitude.

Un aveugle, un sourd, un punais, un manchot, un paralytique, un bec-de-lièvre pas plus que le tousseux, le dyspeptique, le cardiaque, le rhumatisant, le difforme précoce, ne sauraient songer à étudier la médecine. Ils sont porteurs d'une carence physique qui les élimine totalement de cet état. Peut-être possèdent-ils l'autre qualité indispensable, la culture de l'esprit. Qu'ils en remercient le ciel et la fassent valoir dans un autre domaine.

Les prédisposés héréditaires ne devraient pas non plus s'adonner à l'étude de la médecine, parce qu'il est prouvé que les pavillons de dissection et les salles d'hôpital développent les tares héréditaires. Les étudiants en médecine de tous les pays fournissent un contingent nécrologique effarant au chapitre de la tuberculose pulmonaire.

LA CULTURE DE L'ESPRIT

On s'abuse généralement sur la signification de ces mots : la culture de l'esprit, et l'on croit appartenir à la catégorie des cultivés dès que l'on est porteur d'un diplôme de bachelier ou de titres équivalents.

On oublie que les études primaires-secondaires, et secondaires-supérieures ne sont que des préparations éloignées à la culture véritable, et que pour obtenir celle-ci, il faut être avide de s'instruire toujours davantage, pour le seul plaisir de connaître les raisons ultimes de la vie, des choses qui la constituent et qui lui servent d'ambiance.

Pour devenir médecin, il faut donc être au suprême degré un jeune homme avide de science, un jeune homme que hante sans cesse la volonté de connaître, servie par de sérieux talents naturels et des aptitudes particulières pour les travaux de déduction et de synthèse qui sont à la base des études médicales.

Au jeune homme de talent qui pourrait obtenir son diplôme de docteur en médecine, brillamment mais sans efforts soutenus, à la façon d'un baccalauréat décroché par l'étude d'un programme défini à l'avance, il manque encore la curiosité scientifique. Sans cette disposition, il pourra peut-être subir ses examens avec succès, mais il n'arrivera jamais à la compétence professionnelle qui ne peut être que le résultat d'un travail approfondi, persévérant.

Celui qui ne peut pas s'astreindre au travail méthodique et constant des recherches scientifiques ne deviendra jamais une compétence médicale. Tôt ou tard, il glissera dans la routine. Il parviendra peut-être à se créer une façade de compétence, même une réputation de savant. Au fond, il ne sera qu'une victime de sa trop grande facilité à effleurer les sciences, sans aptitudes pour les pénétrer et les mettre en pratique.

LE MÉDECIN HOMME DE PRINCIPES

La plus grande erreur que puisse commettre le jeune homme qui se destine à la médecine, c'est celle d'écourter ses études classiques sous prétexte de gagner du temps. C'est toujours aux dépens de la philosophie qu'il commet cette erreur, et même s'il a gagné du temps, toute sa vie de médecin s'en ressentira. Avant d'être médecin, il faut être un homme. C'est par la philosophie qu'on le devient. Aucune science, aucune vie ne peut se passer de philosophie.

L'étude de la philosophie est tellement importante pour le médecin, que les éducateurs songent depuis longtemps à la rendre obligatoire, soit durant l'année pré-médicale, soit tout le long des cours universitaires, par « doses filées » comme on dit en thérapeutique.

Tout malade, quelque peu instruit soit-il, est un philosophe qui s'ignore. Philosophe, le plus souvent, qui ne se rend pas compte des raisons ultimes de la vie, du pourquoi des choses, des mystères scientifiques ou réels qui nous entourent, mais que la maladie incite à s'interroger et à poser des questions. C'est le médecin qui est appelé à répondre à ces questions, la plupart du temps et de la façon dont il se tire d'affaire dépend en grande partie sa renommée. C'est à ce point de vue surtout qu'il importe au médecin d'être bon causeur, après avoir été grand liseur et fin observateur. Toutes ces qualités se touchent, et l'ensemble forme l'homme de bonne société que doit être le médecin.

Mais encore faut-il que sa philosophie soit saine, en possession de l'histoire de l'esprit humain, au courant des connaissances actuelles de par le monde, et que le médecin puisse en causer raisonnablement, sinon d'en analyser tous les pourquoi.

La psychologie du médecin, surtout, laquelle se confond avec la méthode d'observation, doit être sûre et raffinée. D'elle dépend très souvent le diagnostic, et du diagnostic bien établi le malade peut se rendre compte. Alors sa confiance et sa guérison en dépendent.

Le médecin n'aura pas uniquement des pseudo-philosophes comme clients. Les plus belles heures de sa vie s'écouleront dans la société d'hommes plus instruits que lui-même, plus avertis, meilleurs psychologues, moralistes profonds, littérateurs, scientifiques, artistes divers, ou hommes du monde à idées très larges dont la fréquentation sera tout à son avantage, et pour lesquels il lui importera encore d'être de bonne compagnie. Il gardera de ses rapports professionnels avec de telles gens des souvenirs inoubliables, et pour savoir comment il peut être utile aux autres, il n'aura qu'à se rappeler tout le bien que les autres lui auront fait. Tout s'apprend, dans ce bas monde, et bien peu de personnes peuvent se vanter de n'avoir jamais été inspirées par les autres.

La grande force du médecin canadien-français, c'est sa doctrine catholique. La foi de ses pères dont il est le dépositaire. Personne ne lui a encore prouvé que la science ou la raison soient en désaccord avec sa foi, et c'est toujours avec un sourire moqueur qu'il écoute l'exposé des systèmes scientifiques qui ne s'accordent pas avec elle. Il est avant tout convaincu que, pour vivre en paix avec soi-même, il faut savoir d'où l'on vient et où l'on va. Sa foi le lui enseigne, et il oriente sa vie professionnelle autant que sa vie privée de façon à n'être jamais en désaccord avec sa foi.

De la doctrine qu'il professe découlent, pour le médecin, les principes de la morale qui lui donnent son caractère. C'est à ce point de vue surtout qu'il mérite d'être appelé

« un homme de principes », « un homme de caractère », « un homme de conscience ».

Le *caractère*, c'est la volonté fortifiée par la raison et les principes — par la foi conséquemment et par la religion — allant toujours de l'avant, avec patience et courage, à la recherche du bien et du vrai.

La *conscience*, c'est la voix de l'âme qui nous dit avant chaque action: « faire » ou « ne pas faire », et après: « bien fait » ou « mal fait ». Suit immédiatement le contentement intérieur ou le remords.

La conscience démontre avec pleine évidence l'existence de la loi naturelle, d'un législateur souverain qui jugera un jour les hommes, les récompensera ou les punira dans la mesure où ils auront écouté ses prescriptions morales.

Les principes du bon médecin sont constamment en contradiction avec les principes du mauvais médecin, et en opposition avec ceux du monde qui ne comprend pas, qui ne peut pas comprendre tout ce qu'il y a en eux de délicatesse et de grandeur. Aussi la lutte est-elle terriblement rude pour le médecin qui, à mesure que grandit sa clientèle, voit se multiplier les occasions de forfaire à ses principes.

Deux de ces principes surtout doivent retenir l'attention du jeune homme qui se destine à l'étude de la médecine; ce sont ceux qui commandent la chasteté et l'honnêteté professionnelle.

Pour devenir un médecin tel que nous avons essayé de le dépeindre jusqu'ici, il faut être résolument chaste de cœur et d'esprit. Il faut avoir pratiqué la chasteté. Il faut être résolu à la pratiquer toute sa vie, en dépit des multiples, et par trop faciles, et par trop sollicitantes occasions d'y être infidèle.

Insister davantage sur ce point nous entraînerait hors des cadres que nous nous sommes assignés. Nous devons cependant, à ceux auxquels nous voulons être utile, faire cette importante réflexion. Ils y penseront eux-mêmes après avoir « sondé leurs reins et leur cœur ».

L'*honnêteté professionnelle*, c'est, en deux mots, toute la vie du médecin. C'est la fidélité intégrale à toutes les prescriptions de la conscience. C'est le caractère qui s'imprime dans l'âme et se manifeste au dehors dans la personnalité. C'est la mise en pratique de ce principe qui détermine la vocation de médecin. C'est l'acceptation de ce principe avant toute autre considération. C'est l'amour de la souffrance chez tous ceux avec lesquels la vie nous mettra en contact, dans le seul but de la consoler, de la soulager et de la guérir, pour l'unique contentement intérieur qu'une telle conduite procure. Les autres motifs sont secondaires; l'intérêt personnel plus que tout autre.

Le médecin qui a décidé de sa vocation à la lumière de ce principe ne songe plus qu'à l'intérêt de son client. Il voit constamment en lui l'homme de douleur auquel il a voué sa

vie. Il ne pense qu'à lui. Il ne travaille que pour lui. Chacune de ses actions, de ses initiatives, de ses démarches, est en liaison constante avec celui qui souffre. Son bonheur personnel se mesure à l'aune des services qu'il lui rend.

C'est le même principe de l'amour de la souffrance qui donne à la profession elle-même son cachet exceptionnel de grandeur, dont la dignité extérieure du médecin est le reflet.

Dignité et honnêteté professionnelle se confondent en ce sens que l'honnêteté est le principe en action, et que la dignité en est la manifestation constante dans la tenue, le maintien et la conduite du médecin; cet ensemble constitue sa personnalité.

Dans la pratique, l'honnêteté professionnelle met tout en œuvre pour se rendre compte, le plus vivement possible, de l'état actuel du patient, de ses antécédents, de ses tares, de ce que l'on est convenu d'appeler l'histoire du malade; il met aussi tout en œuvre pour faire le diagnostic de sa maladie actuelle.

Dans la mesure de son savoir, il prescrit au malade ce qui convient. Il continue à le visiter et à le traiter, dans la mesure où chaque visite et chaque traitement est nécessaire au prompt rétablissement de sa santé. Il l'avertit à temps de son état critique. Il lui conseille les secours de sa religion. Il l'invite à régler ses affaires temporelles, au besoin.

En face du danger, il n'hésite jamais à avouer son impuissance à conjurer le péril, et il demande une consultation.

Il se retire, quand il juge que sa présence n'est plus nécessaire.

Les abus les plus ordinaires à l'encontre de l'honnêteté professionnelle sont les examens inutiles, les visites multipliées, les prolongations de traitements, les remèdes trop dispendieux, l'ambition des cures merveilleuses, les insignifiances gravement étiquetées, le « remède secret », le « remède pour la vie ou pour la mort », les annonces et les intrigues pour s'attirer des clients, le charlatanisme ou l'escroquerie sous une forme quelconque, dans un but d'intérêt personnel.

C'est ici que la conscience entre en scène, et, de la façon dont le médecin entendra ou étouffera sa voix, il deviendra un bon ou un mauvais médecin.

C'est ici que le médecin doit s'abstenir, dès que la conscience met en doute son action, et qu'il doit consulter un moraliste ou un confrère, afin de faire tourner ses doutes au profit de son avancement scientifique, s'il est de bonne foi et d'intention droite.

COLLÈGE DES MÉDECINS ET CHIRURGIENS

Le Collège des Médecins et Chirurgiens de la province de Québec est le nom corporatif de la collectivité médicale. Tous ceux qui veulent légalement exercer la médecine dans cette province doivent en faire partie. Dès que le docteur en médecine quitte l'Université, il est transféré à cette corporation

à laquelle il appartient déjà, par son inscription à titre d'étudiant au commencement de ses études, et à laquelle il appartiendra jusqu'à la fin de sa vie. Le jour de son assermentation par le président du Collège des Médecins et Chirurgiens, le nouveau docteur pourra, s'il le désire, regarder son dossier complet aux archives du bureau. Il y verra son extrait de baptême, son portrait à l'âge de son admission comme étudiant et le détail de toutes ses notes d'examen devant le Bureau médical provincial, depuis la première jusqu'à la cinquième année universitaire inclusivement. Toute sa correspondance est aussi conservée. C'est le commencement d'un dossier qui ne se clôturera que par l'annonce de son décès.

Le Collège des Médecins et Chirurgiens est une corporation fermée qui a reçu de la Législature le pouvoir absolu de régler l'étude de la Médecine, de définir les conditions d'admission à l'étude, les conditions d'enseignement dans les Facultés, et de faire subir les examens pour l'obtention de la licence, qui sont les mêmes, pratiquement, que ceux exigés pour l'obtention du titre universitaire de docteur en médecine. Il possède en plus des pouvoirs disciplinaires qui l'obligent à édicter, par règlements, quels sont les devoirs professionnels du médecin, à surveiller la vie professionnelle de celui-ci, à le réprimander au besoin, et à lui imposer des peines pour manquement à ses devoirs, peines qui varient à l'infini, depuis la simple admonition jusqu'à l'exclusion comme membre du Collège.

Vingt et un Gouverneurs, choisis parmi les plus dignes des trois mille médecins qui exercent actuellement dans la province, dix-huit par la profession et trois par les Facultés de Médecine, sont élus, tous les quatre ans, pour appliquer la loi et les règlements du Collège des Médecins et Chirurgiens, dont l'administration centrale fonctionne en permanence dans un bureau public à Montréal. C'est à ce bureau que tout jeune homme désireux d'étudier la médecine doit s'adresser pour connaître les conditions d'admission à l'étude, et c'est là que tout médecin doit déclarer le lieu de sa résidence et payer ses redevances annuelles ¹.

1. Pour être admis à l'étude de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique il faut avoir obtenu un certificat de compétence du Bureau provincial de médecine.

Ont droit à ce certificat:

a) Tous les titulaires d'un diplôme de bachelier ès lettres, ès sciences ou ès arts à eux conféré par une université canadienne ou une université des Iles britanniques;

b) Ceux qui ont subi avec succès l'examen requis par le Bureau provincial de médecine pour les aspirants à l'étude;

c) Ceux qui ont subi avec succès un examen préliminaire équivalent exigé par le Bureau provincial de médecine, devant un collège ou un bureau autorisé par la loi à faire subir tel examen en dehors de ou dans la province.

Les études en médecine durent cinq ans. La dernière année consiste en un internat obligatoire. On y a ajouté récemment, à l'Université de Montréal, une année pré-médicale dont peuvent être exemptés les élèves qui, préparés par leurs collèges, passent avec succès un examen pré-médical.

LE GÉNIE CIVIL

Par Adhémar MAILHIOT, I. C., D. Sc.

Ancien directeur de l'École Polytechnique

Origine de la profession. — La profession d'ingénieur est en quelque sorte aussi ancienne que la race humaine, car celle-ci, dès le commencement, eut besoin de bâtiments pour s'abriter, et s'appliqua de bonne heure à dompter les forces de la nature et à utiliser les matériaux de la terre pour se protéger contre les éléments et contre ses ennemis naturels. Jusqu'au milieu du dix-huitième siècle il n'y eut que deux sortes d'ingénieurs, le militaire et le civil. Le premier était préposé aux opérations militaires, à l'application de la science dans l'art de faire la guerre et dans la construction des fortifications. Le second s'occupait de toutes les autres constructions érigées pour le confort et le bien-être de la civilisation. Les inventions modernes, telles que celles de la vapeur, de l'électricité, des chemins de fer, de la mécanique, de la chimie, etc., furent le point de départ de nombreuses subdivisions du génie civil. Aujourd'hui on distingue l'ingénieur mécanicien, l'ingénieur électricien, l'ingénieur constructeur, l'ingénieur des mines, l'ingénieur chimiste, l'ingénieur de chemin de fer, l'ingénieur municipal, etc., qui ne sont autres que des ingénieurs civils spécialisés dans une des branches du génie. La science de l'ingénieur est aussi indivisible que la science du médecin et la science de l'avocat. Il faut commencer par être ingénieur avant de devenir ingénieur électricien ou mécanicien, de même qu'il faut être avocat avant d'être un avocat spécialisé en droit commercial, ou en droit criminel, être médecin avant d'être un spécialiste dans les maladies de la vue, des oreilles, du nez et de la gorge.

La présente brochure s'adressant aux finissants des collèges classiques, en vue de les éclairer sur la carrière de l'ingénieur, je me bornerai à considérer leur cas particulier dans la province de Québec, et je m'efforcerai, dans les quelques pages qui vont suivre, à leur indiquer les caractéristiques et l'administration de cette profession, les formalités à remplir pour y arriver, la formation, les aptitudes, les qualités et les connaissances qu'elle exige de ceux qui veulent y réussir, et enfin son champ d'action au pays.

Ici, au Canada français, la formation universitaire de l'ingénieur s'obtient à l'École Polytechnique. Affiliée à l'Université de Montréal, elle est la seule école de génie en Amérique où l'enseignement se donne en français. Fondée en 1873 par

des Français, elle est modelée, quant à son enseignement, sur les grandes écoles françaises d'ingénieurs, et en particulier sur l'Ecole centrale des Arts et Manufactures de Paris, où les cours, très diversifiés, tendent à donner une formation très générale à l'élève.

La profession d'ingénieur jouit dans la province de Québec des mêmes privilèges législatifs que les autres professions dites « libérales ». La Législature de Québec a mis dans ses statuts une loi ¹ pour faire de la profession d'ingénieur une carrière « fermée ». Elle est « fermée » en ce sens que seules les personnes qui ont démontré officiellement leur compétence peuvent devenir membres de la Corporation des Ingénieurs professionnels de Québec, et à ce titre être autorisées à pratiquer et à s'annoncer comme ingénieurs.

LA CORPORATION DES INGÉNIEURS PROFESSIONNELS DE QUÉBEC

Son objet. — La Corporation des Ingénieurs professionnels de Québec joue vis-à-vis des ingénieurs le même rôle que le Collège des Médecins, la Chambre des Notaires ou le Barreau vis-à-vis des autres professionnels. C'est le corps légalement constitué qui a pour mission de faire l'enregistrement des personnes compétentes à pratiquer la profession du génie civil. En vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la Législature, ses membres sont seuls autorisés à pratiquer comme ingénieurs et à prendre le titre d'ingénieur dans la province de Québec. Le statut qui la régit définit la profession d'ingénieur, indique les personnes qui peuvent en faire partie, et énumère les conditions à remplir pour y être admis. Ce statut a été sanctionné le 14 février 1920. Avant cette date, et depuis 1898, la loi des ingénieurs était administrée par la Société canadienne des Ingénieurs civils (aujourd'hui « l'Institut des Ingénieurs du Canada »).

Définition légale de la profession. — L'expression « ingénieur civil ² » est prise dans son sens le plus large, et en opposition à celle d'« ingénieur militaire ». C'est la définition originelle de la charte de 1898. Elle comprend toutes les branches du génie qui sont exercées dans la vie civile: « la construction des chemins de fer, ponts métalliques, ponts en bois dont le coût excède \$600.00, voies publiques requérant les connaissances et l'expérience d'un ingénieur, routes, canaux, havres, améliorations de rivières, phares, et travaux hydrauliques, élec-

1. Chapitre 218, Statuts refondus de la province de Québec.

2. Article 2, paragraphe 4, chapitre 218 des Statuts refondus.

triques, mécaniques, municipaux et autres travaux d'ingénieur ». Ces derniers mots de la définition, « et autres travaux d'ingénieur », couvrent les branches qui ne sont pas énumérées, telles la chimie, la construction, les mines, l'aéronautique, la thermodynamique, etc. En somme il n'y a pas de travaux du génie qui ne soient pas compris dans cette définition.

Noyau initial de la Corporation. — La Corporation des Ingénieurs professionnels de Québec reçut son statut de la Législature en 1920. Avant cette date la loi étant entre les mains de l'Institut des Ingénieurs du Canada, la Législature décréta alors que tous les membres de cet institut, domiciliés et pratiquant dans la province de Québec, devenaient *ipso facto* membres de la nouvelle Corporation. Ce fut le noyau autour duquel s'est formée la Corporation¹. A l'heure actuelle les diplômés de l'Ecole Polytechnique et de l'Université McGill, de même que les diplômés des universités reconnues, et les membres des associations d'ingénieurs d'égale importance, peuvent être admis dans la Corporation sans examens. Les candidats qui ne sont pas porteurs de diplômes doivent subir les examens prescrits par la loi.

Conditions d'admission dans la Corporation. — Le jeune homme qui désire devenir ingénieur peut suivre l'une ou l'autre des deux voies suivantes:

1° Subir l'examen d'admission à l'étude devant le Bureau des Examineurs de la Corporation, sur les matières suivantes: composition française, histoire du Canada, géographie, arithmétique, logarithmes, algèbre, géométrie et trigonométrie; faire une cléricature de cinq années, sous brevet passé devant notaire avec un ingénieur membre de la Corporation; et enfin subir l'examen pour l'admission à la pratique sur la théorie et la pratique du génie. Le candidat peut être exempté de l'examen à l'étude s'il est porteur d'un diplôme de bachelier.

2° La voie la plus rationnelle, et de beaucoup la plus fréquente, est celle de l'université. L'étudiant, muni d'un diplôme de bachelier ès arts, est admissible sans examens à l'Ecole Polytechnique. Le cours d'études y est de cinq années. A sa sortie de l'Ecole avec son diplôme d'ingénieur, il est admis également sans examens comme membre de la Corporation. La seule formalité qu'il a à remplir vis-à-vis de la Corporation est de s'inscrire comme étudiant de la Corporation lors de son entrée à l'Ecole Polytechnique. Cette inscription ne comporte pas de déboursés.

1. Article 3, chapitre 218 des Statuts refondus.

Administration de la Corporation. — Les affaires de la Corporation sont administrées par un conseil composé de huit membres, dont cinq sont élus par les ingénieurs du district de Montréal, et trois par ceux du district de Québec. Les officiers sont élus par le Conseil.

La Corporation a aussi un bureau d'examineurs¹, formé d'au moins six membres résidant dans la province, chargés d'examiner les candidats pour l'admission à l'étude et pour l'admission à la pratique de la profession. Quatre de ces membres, dont deux doivent avoir la compétence et les qualités nécessaires pour faire l'examen des candidats à l'examen préliminaire et à l'examen final, en français ou en anglais, au choix du candidat, sont nommés par le Conseil, un par l'Université McGill et un par l'École Polytechnique. Ce bureau se réunit au moins deux fois par année, à Québec et à Montréal, alternativement, le premier mardi de mai et le premier mardi de novembre.

Le Bureau des Examineurs étudie également toutes les demandes d'admission de la part des diplômés, établit l'équivalence des diplômes des universités étrangères, passe en revue les pièces justificatives et les lettres d'attestation des candidats, et fait rapport au Conseil qui prend les décisions jugées nécessaires.

Les ingénieurs, membres de la Corporation, doivent, sous peine de sanctions, exercer leur profession avec probité et fidélité envers leurs clients ou employeurs, et avec loyauté envers leurs confrères. Un code d'étiquette professionnelle, approuvé par le Lieutenant-Gouverneur en conseil, renferme les règles à suivre. Un « Comité de la conduite professionnelle », formé de cinq membres, a pour fonctions d'interpréter le code et de donner des opinions sur tous les cas de conduite suspecte, de la part des membres, qui lui sont soumis. Le Conseil de la Corporation applique les sanctions.

D'autres comités de la Corporation sont formés, au besoin, pour faire l'étude de questions spéciales.

PRÉPARATION PRÉALABLE

Le génie civil ayant pour objet l'étude de la science appliquée, et étant une profession qui s'appuie constamment sur la science, l'ingénieur doit être à la fois un savant et un praticien s'il veut être vraiment digne de son titre. Donc, la formation du futur ingénieur doit comprendre tout ce que comprend la formation du futur savant. Or, Poincaré a merveilleusement montré, dans son ouvrage *les Sciences et les Humanités*, la grande utilité, la nécessité des humanités pour

1. Article 11, chapitre 218 des Statuts refondus.

la formation des futurs savants. Tout ce qu'il a dit dans ce livre s'applique donc à la formation première de l'ingénieur, peut-être avec encore plus de rigueur qu'à celle des autres carrières scientifiques. Un des principaux avantages que reconnaît Emile Faguet à l'éducation littéraire, c'est de former un esprit juste. Quelle est la profession dans laquelle l'esprit juste, l'esprit mathématique, est plus nécessaire que dans la profession d'ingénieur ? N'a-t-il pas toujours mieux valu avoir la tête « bien faite » que « bien pleine » ? Alfred Picard, ce grand académicien et ce grand savant, n'a-t-il pas dit d'ailleurs : « Mon intime conviction est que les humanités constituent la meilleure préface des études scientifiques. Elles y préparent merveilleusement leurs adeptes, en développant la souplesse de la pensée, la clarté du style et la fécondité de l'imagination. »

Certes il ne faudrait pas dire qu'il n'y a pas possibilité d'être un bon ingénieur en dehors des études classiques, mais sachons que celles-ci constituent un puissant moyen de préparation aux études du génie. Que les bacheliers des cours classiques n'hésitent pas à entreprendre ces études, ils y sont adéquatement préparés. Le véritable objet de l'enseignement secondaire a toujours été de provoquer et de développer le sens du désintéressement intellectuel, d'enseigner à discerner le vrai d'avec le faux, et l'utile d'avec le superflu, d'assouplir les intelligences et de créer l'atmosphère favorable au développement de la culture. L'ingénieur, qui est à la tête d'une administration, qui dirige de grands travaux, qui commande à des milliers d'hommes parfois, doit, sans doute, pouvoir s'imposer par sa valeur professionnelle, mais aussi par la puissance de son intelligence et l'ampleur de sa culture.

QUALITÉS ET APTITUDES

L'ingénieur étant destiné à devenir un chef, les qualités qui lui sont nécessaires pour réussir dans la vie sont les suivantes : qualités de caractère, de volonté, de ténacité, d'énergie, indispensables pour l'action et pour mener à bonne fin une entreprise ; qualités d'intelligence, de jugement, de bon sens, indispensables pour bien orienter son action et son entreprise ; qualités psychologiques nécessaires pour appliquer au mieux l'activité des collaborateurs et des subalternes ; qualités morales, constituées par l'idée de devoir, d'obligation, d'honnêteté, de probité ; qualités physiques comprenant un minimum de santé pour accomplir la tâche journalière, ou une robustesse plus grande pour le cas de celui qui est appelé à faire des travaux d'exploration ou à diriger des chantiers.

A ces qualités il lui faut ajouter les connaissances scientifiques nécessaires pour tirer parti des propriétés de la matière et les connaissances professionnelles. Et sous ce rapport il faut se rappeler que la formation de l'ingénieur à l'Université n'a pas tant pour but de lui faire acquérir des connaissances techniques que de lui donner l'entraînement qui lui permettra de comprendre et de juger les conditions qui entourent un problème, de saisir les principes fondamentaux dont dépend sa solution, de s'assurer et d'analyser les éléments qui peuvent l'influencer et la modifier. L'étudiant devra donc avoir des dispositions spéciales pour l'analyse, l'observation, la déduction, en somme pour tout ce qui constitue la méthode expérimentale. Il devra aussi avoir nécessairement des aptitudes et un goût prononcés pour les mathématiques, car le problème de l'ingénieur s'exprime toujours en dernière analyse par des chiffres, pour la physique et la chimie, les deux branches des sciences qui constituent la base immédiate de tout travail d'ingénieur. L'aptitude pour ces sciences, que j'appellerai « fondamentales », a l'avantage de prédisposer l'étudiant à la précision du détail, à la rigueur du raisonnement, à la facilité de déduction, et au besoin de solution nette.

Un point important encore à signaler pour la formation de l'ingénieur: la connaissance du français et de l'anglais. On a écrit¹ récemment que les jeunes gens des cours classiques « qui arrivent à l'Université ont une connaissance suffisante de la langue française: ils la connaissent suffisamment pour la bien et très bien parler, pour la bien et très bien écrire, s'ils le veulent et quand ils le voudront ». Personne ne saurait mettre en doute le bien-fondé de cette affirmation. La connaissance du français est une valeur de premier ordre pour le futur ingénieur, car il doit pouvoir s'exprimer en un langage clair et concis, par la parole et par la plume. Il est aussi important, sinon plus, de pouvoir présenter convenablement, par écrit ou oralement, la solution d'un problème, que de résoudre le problème lui-même. L'ingénieur est appelé à préparer des rapports, des cahiers de charge, à étudier des projets, à exposer et expliquer des questions d'ordre technique. Il doit pouvoir le faire avec clarté et précision. La précision du langage parlé ou écrit prend encore plus de valeur quand il s'agit de la description de pièces de machineries, de matériaux, de main-d'œuvre qui entrent dans l'exécution de certains travaux d'après contrat. Une description confuse y est souvent occasion de litige. Il serait oiseux d'ajouter qu'au Canada une bonne connaissance de l'anglais n'est pas moins nécessaire. L'étudiant pourra d'ailleurs se familiariser avec les mots techniques de cette langue durant son cours d'étude à l'Université par l'usage

1. *Opinions*, vol. IV, n° 1, p. 25, « A propos de l'enseignement du français », par le R. P. J. Latour, provincial des Clercs de Saint-Viateur.

des manuels, et la lecture d'ouvrages et de revues. Il acquerra plus tard la facilité de parler anglais dans les différents milieux où il sera appelé à pratiquer sa profession.

CHAMP D'ACTION DE L'INGÉNIEUR

Tandis que les autres professions libérales servent les intérêts de la patrie dans le domaine de la législation, de la santé publique, de la littérature et des arts, la profession d'ingénieur sert la patrie en pourvoyant à son organisation matérielle, et en développant ses ressources naturelles et ses industries, organisation et développement qui sont de première importance dans un jeune pays comme le nôtre.

Pour donner une idée de la diversité des travaux auxquels les ingénieurs canadiens-français sont appelés à collaborer, je citerai les domaines où brillent les anciens de Polytechnique: à Ottawa, les ministères des Travaux publics, de la Marine, des Chemins de fer et Canaux, des Mines, de l'Intérieur; à Québec, les ministères des Travaux publics et du Travail (de qui relève la construction des ponts de la province), de la Colonisation, des Mines et de la Voirie, des Terres et Forêts (auquel est attaché le service hydraulique provincial), la Commission des Eaux courantes, le Service provincial d'Hygiène, le Service de la Protection des Forêts. Tous les grands travaux municipaux de la province de Québec sont exécutés par les anciens de Polytechnique. Les ingénieurs en chef de la presque totalité des villes de la province de Québec sont des ingénieurs diplômés de l'Ecole Polytechnique. Sur les sept municipalités dans la province de Québec actuellement administrées par des gérants, il y en a cinq qui le sont par des anciens de l'Ecole Polytechnique. On ne compte pas moins d'une quarantaine d'anciens de Polytechnique qui tiennent bureau comme ingénieurs-conseils à la disposition de la clientèle. Il y en a d'autres qui font partie des bureaux techniques des grandes compagnies d'utilités publiques, des pulperies, des chemins de fer. On remarque une tendance pour les jeunes à se diriger vers l'industrie, la mécanique, l'électricité, les mines, la construction. En somme c'est là tout le champ de l'ingénieur: les travaux publics et l'industrie sous toutes ses formes. Ce champ s'élargira sans cesse avec le développement du pays.

En face de la crise économique présente qui étreint l'humanité, et dont la profession d'ingénieur a eu beaucoup à souffrir, il importe que les volontés bien trempées, les jeunes hommes de caractère ne se laissent pas désespérer. Qu'ils ne négligent pas de s'outiller pour l'avenir par de fortes études, car le succès appartiendra aux plus cultivés, aux plus compétents, aux mieux organisés intellectuellement et moralement, et cela dans quelque domaine que ce soit, dans le génie civil comme dans les

autres professions. Notre peuple attend plus que des spécialistes, plus que des directeurs de travaux, il lui faut des penseurs et des guides, des hommes qui par l'ampleur de leur culture, par la trempe éprouvée de leur désintéressement, s'imposent comme des chefs. Ces hommes, l'enseignement secondaire peut et doit les produire.

BNQ



C 000 090 062

Monographies parues à date

- I. — *Le Sacerdoce*, par Mgr L.-A. PÂQUET. *L'Etat religieux*, par le R. P. Louis LALANDE, S. J. (Nouvelle édition)
- II. — *Le Barreau*, par M. Antonio PERRAULT, C. R. *Le Notariat*, par M. Joseph SIROIS, N. P. (Nouvelle édition)
- III. — *La Médecine*, par le docteur Joseph GAUVREAU. *Le Génie civil*, par M. Adhémar MAILHIOT. (Nouvelle édition)
- IV. — *Carrières scientifiques*, par S. Exc. Mgr VACHON. *Le Génie forestier*, par M. Avila BÉDARD. (Nouvelle édition)
- V. — *L'Architecture*, par M. Aristide BEAUGRAND-CHAMPAGNE. *L'Arpentage*, par M. Paul Joncas.
- VI. — *La Carrière agricole*, par M. Albert RIOUX. *La Carrière agronomique*, par l'honorable Adélarde GODBOUT.
- VII. — *Le Journalisme*, par M. Eugène L'HEUREUX. *L'Enseignement*, par M. Arthur LÉVEILLÉ.
- VIII. — *Carrières économiques*, par M. Esdras MINVILLE. *Carrières artistiques*, par M. Arthur LAURENDEAU.

L'OEUVRE DES TRACTS — Suite

104. *Répliques du bon sens* — III. Capitaine Magniez
106. *Les Retraites fermées* . . . Ferdinand Roy
107. *Sa Grandeur Monseigneur Courchesne*. . . XXX
108. *L'Encycl. « Miserentissimus Redemptor »*. . . S. S. Pie XI
109. *La Langue française*. . . Chanoine Charron
110. *L'Apostolat* . . . Rodolphe Laplante
111. *Répliques du bon sens* — IV. Capitaine Magniez
112. *Le Drapeau canadien-français*. . . R. P. Archambault, S. J.
113. *L'Université Pontificale Grégorienne*: . . . XXX
114. *La Retraite fermée*. . . Roland Millar
115. *L'Action catholique*. . . Mgr P.-S. Desranleau
116. *Un diocèse canadien aux Indes*. . . R. P. E. Gagnon, C. S. C.
117. *Le Mois du Dimanche*. . . R. P. Archambault, S. J.
118. *Pour le repos dominical*. . . D. B.
119. *Le Problème de la natalité*. Benito Mussolini
120. *Montales Carmélites aux Trois-Rivières*. . . Un Ami du Carmel
121. *La Femme canadienne-française*. . . Sr Marie du Rédempteur, S. G. C.
122. *L'Ordre Trinitaire* . . . Jean-Félix de Cerfroid
123. *Charte officielle du Syndicalisme chrétien*. . . E. S. P.
124. *Le Sens social* . . . Abbé Joseph-C. Tremblay
125. *Sa Sainteté Pie XI*. . . S. Em. le cardinal Rouleau, O. P.
127. *L'Encyclique « Mens Nostra »*. . . S. S. Pie XI
128. *La Destinée sociale de la femme*. . . Marie-Thérèse Archambault
129. *Les Retraites fermées* . . . Dr Joseph Gauvreau
130. *Le B. Albert le Grand* . . . R. P. Richer, O. P.
131. *La Tempérance* — I. . . S. G. Mgr Courchesne
132. *Les Bénédictins*. . . Dom Léonce Crenier, O. S. B.
133. *La Médaille miraculeuse*. . . R. P. Plamondon, S. J.
135. *Mère Bruyère*. . . Sr Marie du Rédempteur, S. G. C.
136. *La Formation d'une élite féminine*. . . Marguerite Bourgeois
137. *L'Eucharistie et la Charité* . . . C.-J. Magnan
138. *T. R. P. Basile-Antoine-Marie Moreau*. . . Une Religieuse de Sainte-Croix
139. *La Tempérance* — II. . . S. G. Mgr Courchesne
141. *L'Ouvrier en Russie*. . . E. S. P.
142. *L'Action catholique* . . . Mgr Eugène Lapointe
143. *La Russie en 1930*. . . Dr Georges Lodyginsky
144. *Le Scoutisme canadien-français*. . . R. P. Paul Bélanger, S. J.
145. *L'Aumône* . . . Mgr Charles Lamarche
146. *Le Monument du Souvenir canadien*. . . L'hon. Rodolphe Lemieux
150. *L'Heure catholique*. . . S. Exc. Mgr Deschamps
152. *Les Jésuites en Espagne*. . . XXX
153. *Un groupe de jeunesse catholique*. . . Abbé Aurèle Parrot
154. *La Sanctification du dimanche* . . . XXX
155. *Le Petit Nombre des catholiques*. . . R. P. Gibert, S. J.
156. *Encyclique « Caritate Christi compulsi »*. . . S. S. Pie XI
157. *Les Dangers des vacances*. . . Abbé Georges Panneton
158. *La Société St-Vincent-de-Paul à Montréal*. . . J.-A. Julien
159. *Le Malaise économique* . . . Nos Evêques
160. *Les Saints Jésuites canadiens*. . . R. P. Tenneson, S. J.
161. *Les Retraites fermées au Canada*. . . Léo Pelland
163. *Les Carrières* — I. . . Mgr Pâquet et P. L. Lalande, S. J.
164. *L'Année sainte*. . . S. S. Pie XI
165. *Les Carrières* — II. . . A. Perrault, C. R., et J. Sirois, N. P.
167. *Les Carrières* — III. . . Dr J. Gauvreau et A. Mailhiot
168. *Les Carrières* — IV. . . S. Exc. Mgr Vachon et A. Bédard
169. *Encyclique « Dilectissima Nobis »*. . . S. S. Pie XI
170. *Le Message de Jésus... Ses sources* — I. . . R. P. L.-A. Tétrault, S. J.
171. *L'Héroïque Aventure*. . . R. P. Gérard Goulet, S. J.
172. *Les Carrières* — V. . . A. Champagne et P. Joncas
173. *La Famine en Russie*. . . Cilacc
174. *Les Carrières* — VI. A. Rioux et A. Godbout
176. *Le Message de Jésus... Ses sources* — II. . . R. P. L.-A. Tétrault, S. J.
177. *L'Eglise de Rome et les Eglises orientales*. . . Abbé J.-A. Sabourin
178. *Les Carrières* — VII. . . E. L'Heureux et A. Léveillé
179. *Un Monastère de Bénédictines au Canada*. . . R. P. Paul Doncoeur, S. J.
181. *Quelques réflexions sur l'Apostolat laïque*. . . S. Exc. Mgr Courchesne
182. *Causeries religieuses* . . . R. P. Brouillet, S. J.
183. *L'Apostolat* . . . J. Sylvestre et A. Provencher
184. *Pour le plein rendement des Retraites fermées*. . . E. Mathieu et M. Chartrand
185. *Mgr Provencher*, R. P. Alexandre Dugré, S. J.
187. *Saint Jean Bosco* . . . P. René Girard, S. J.
189. *La Retraite fermée et les jeunes*. . . Jean-Paul Verschelden
190. *Armand La Vergne*. . . XXX
191. *Les Bx Martyrs Jésuites du Paraguay*. . . R. P. Tenneson, S. J.
192. *La Retraite fermée, œuvre essentielle*. . . Gérard Tremblay
195. *Le Vieux Collège de Québec*. . . P. Jean Laramée, S. J.
197. *Pacifisme révolutionnaire*. . . « Lettres de Rome »
198. *L'Œuvre des Gouttes de lait paroissiales*. . . Dr Joseph Gauvreau

L'OEUVRE DES TRACTS — Suite

199. *Les Jésuites* Abbé Joseph Gariépy
 200. *L'Œuvre des Terrains de Jeux* O. T. J.
 201. *Sous la menace rouge*.
 R. P. Archambault, S. J.
 202. *Un quart d'heure au pays du Soleil Levant*.
 Paul-Émile Léger, P. S. S.
 203. *Croisière en U. R. S. S.* Pierre Mauriac
 204. *Notre cours classique* Jean Filion
 205. *Quand le Front populaire est roi*. E. S. P.
 207. *Le Cinéma* S. S. Pie XI
 209. *Les Sans-Dieu à l'œuvre*.
 Commission Pro Deo
 210. *Sœur Mathilde de la Providence*.
 Marie-Claire Daveluy
 211. *Le Catholicisme en face du communisme*.
 Mgr Fulton J. Sheen
 212. *Notre régime pénitentiaire* Dr Joseph Risi
 213. *L'Ordre social chrétien* Cardinal Liénart
 214. *La Mission surnaturelle de l'Action catho-*
 lique Abbé Anselme Longpré
 215. *Lettre apostolique « Nos es muy »*.
 S. S. Pie XI
 216. *Le Père Marquette* Alexandre Dugré, S. J.
 217. *Sur les pas du Frère André*.
 Frère Léopold, C. S. C.
 218. *La Mission Saint-Joseph de Sillery*.
 R. P. Léon Pouliot, S. J.
 219. *L'Espagne dans les chaînes* Gil Robles
 220. *L'Expérience d'Antigonish*.
 Abbé Livain Chiasson
 221. *Le Saint Rosaire*.
 S. S. Pie XI et S. S. Léon XIII
 222. *Retraites pour collégiens* Abbé A. Mignolet
 223. *L'Impérieuse Mission de la jeunesse*.
 Roger Brossard
 224. *L'Action catholique — II* S. S. Pie XI
 225. *Congrès Eucharistique National de Québec*.
 R. P. Auguste Grondin, S. S. S.
 226. *Lettre sur le communisme*.
 S. Exc. Mgr Georges Gauthier
 227. *Le Bienheureux Pierre-Julien Eymard*.
 R. P. Léo Boismenu, S. S. S.
 228. *Mémoires des minorités au Canada* O. T.
 229. *La Vierge en Nouvelle-France — I*.
 P. Charles Dubé, S. J.
 230. *Congrès mondial de la Jeunesse* E. S. P.
 231. *Doit-on tolérer la propagande communiste?*
 Abbé Camille Poisson
 232. *Une Université catholique au Japon*.
 R. P. Hugo Lasalle, S. J.
 233. *Le Front unique, piège communiste*.
 Entente internationale anticommuniste
 234. *The Bogey of Fascism in Quebec. The Quebec*
 « Padlock Law ».
 H. F. Quinn et G. A. Coughlin, K. C.
 235. *Vœux du premier Congrès de tempérance*.
 E. S. P.
236. *Doit-on laisser les enfants entrer au cinéma?*
 Comité des Œuvres catholiques
 237. *Guerre au blasphème, vengeance de Satan!*
 Abbé Georges Panneton
 238. *Le Jour du Seigneur* E. S. P.
 239. *Pie XI et le Canada* E. S. P.
 240. *Sa Sainteté Pie XII* E. S. P.
 241. *Lettre à l'épiscopat des Iles Philippines*.
 S. S. Pie XI
 242. *Que pensent les maîtres de l'U. R. S. S.?*
 S. E. P. E. S.
 243. *La Soumission de « l'Action française »*.
 E. S. P.
 244. *Les Canadiens français et le Nouvel Ontario*.
 Dr Raoul Hurtubise
 245. *Une élite dans l'industrie*.
 Abbé Bernard Gingras
 246. *Lettre encyclique « Seruum Laetitiae »*.
 S. S. Pie XII
 247. *La Vierge en Nouvelle-France — II*.
 P. Charles Dubé, S. J.
 248. *Allocutions de Noël* S. S. Pie XII
 249. *La Nouvelle Tactique du Komintern*.
 Entente internationale
 250. *La Science, la Foi, la Vision* S. S. Pie XII
 251. *L'Histoire du Canada commence-t-elle en*
 1760? G.-E. Marquis
 252. *Mgr Adélaïde Langevin, O. M. I.*
 Abbé Léonide Primeau
 253. *Les Missions de la Compagnie de Jésus* S. J.
 254. *Aux jeunes mariés — I* S. S. Pie XII
 255. *La Franc-Maçonnerie*.
 Chanoine Georges Panneton
 256. *IV^e Centenaire de la Compagnie de Jésus*.
 S. S. Pie XII
 257. *Préparation à la vie de famille*.
 Mme Françoise Gaudet-Smet
 258. *L'Action catholique* S. S. Pie XII
 259. *Messages* Maréchal Pétain
 260. *Les Martyrs jésuites*.
 R. P. Archambault, S. J.
 261. *La puissance de la presse et sa mission*.
 Mgr Philippe Perrier
 262. *L'Action catholique féminine* S. S. Pie XII
 263. *La Nouvelle Loi des liqueurs* E. S. P.
 264. *Aux jeunes mariés* S. S. Pie XII
 265. *Trois regards sur Haïti*.
 Abbé Bernard Gingras
 266. *Jésuites* E. S. P.
 267. *Y a-t-il une spiritualité d'Action catholique?*
 Mgr Guerry
 268. *Directives d'Action catholique*. S. S. Pie XII
 269. *Montréal, ville inconnue...*
 Pierre S. J.
 270. *Dévotion à la sainte Famille*.
 R. P. Archambault, S. J.

N. B. — Les numéros omis sont épuisés.
 Prix : 10 sous l'unité franco ; \$6.00 le cent ; \$50.00 le mille, port en
 Conditions d'abonnement : \$1.00 pour douze numéros consécutifs

L'ACTION PAROISSIALE, 4260, rue de Bordeaux,

90062